

---

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2010

*L'An Deux Mil Dix, le huit juillet à vingt heures trente minutes.*

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2010

**PRESENTS :** GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. LECOMTE JP. BERNARD P. OUDRY S. BILLY J. MAIRÉ E. MERCERON A. GARNIER C. MORIN Y.

**ABSENTE EXCUSEE :** TAILLEFAIT C.

**ABSENT :** HAY P.

**Procuration de Mme Corinne TAILLEFAIT à M. Patrice GAUTHIER.**

Monsieur Jean-Pierre LECOMTE a été élu secrétaire de séance.

### **1. TARIFS GARDERIE ACCUEIL PERISCOLAIRE, MERCREDIS ET PETITES VACANCES A COMPTER DU 31/08/2010**

Après étude du bilan de l'année écoulée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer 2 % d'augmentation et de fixer les nouveaux tarifs à compter du 31 août 2010 comme suit :

TARIF A L'HEURE			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF	1.44 €	1.24 €	1.00 €
MSA	1.94 €	1.74 €	1.50 €

Goûters = + 0.48 €

#### TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

TARIF A LA ½ JOURNEE (2 H à 6 H)			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF	8.37 €	7.95 €	7.55 €
MSA	9.26 €	8.84 €	8.44 €
TARIF A LA JOURNEE (+ DE 6 H)			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF	15.57 €	14.85 €	14.13 €
MSA	17.35 €	16.63 €	15.91 €

Goûters = + 0.48 € Repas : 2.90 €

#### TARIF EN HEURE OCCASIONNELLE

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
CAF/MSA	2.48 €	2.38 €	2.24 €

TARIF DES PETITES VACANCES

	JOURNEE		½ JOURNEE		Semaine ou vacances complètes en journées 5 jours		Semaine ou vacances complètes en ½ journées 5 jours	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
MSA	17.35	20.25	9.26	12.16	78.08	91.13	41.67	54.72
CAF	15.57	18.47	8.37	11.27	70.07	83.12	37.67	50.72

Les tarifs sont modulés en fonction des aides CAF et MSA selon le quotient familial des parents.

Un goûter sera facturé 0.48 € pour les inscriptions à la demi-journée en après-midi.

Pour les vacances complètes ou les semaines complètes, les 10 % de réduction sur le tarif sont reconduits à l'unanimité.

**2. VALIDATION CHOIX DES ENTREPRISES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DE LA GARDERIE**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offres concernant la construction de la garderie :

LOTS	ENTREPRISES	Montant de l'offre HT	Montant de l'Offre TTC
1 TERRASSEMENT- GROS ŒUVRE-RESEAUX-RAVALEMENT	SARL TALON-GUILLOTEAU 79320 CHANTELOUP	67 627.18 €	80 882.11 €
2 CHARPENTE-OSSATURE & BARDAGE BOIS -CHARPENTE METALLIQUE	SAS BILLY CHARPENTE-MENUISERIE 79300 TERVES	23 452.16 €	28 048.78 €
3 COUVERTURE TUILES - ETANCHEITE-ZINGUERIE	SARL CLOCHARD 79300 TERVES	17 337.84 €	20 736.06 €
4 MENUISERIES EXTERIEURES-MIROITERIE-PROTECTION SOLAIRE	SARL HERVO ALU 79130 SECONDIGNY	27 012.00 €	32 306.35 €
5 CLOISONS SECHES- PLAFONDS - ISOLATION THERMIQUE	SARL MOTARD 79310 VERRUYES	31 415.14 €	37 572.51 €
6 MENUISERIES INTERIEURES	SARL BILLY MENUISERIE 79300 SAINT-VARENT	19 512.15 €	23 336.53 €
7 CHAPE FLUIDE -CARRELAGE-FAIENCE	SARL FAUCHEREAU 79300 BRESSUIRE	21 942.88 €	26 243.68 €
8 PEINTURE ET REVÊTEMENTS MURAUX	SARL BLANCHARD 79200 PARTHENAY	9 918.55 €	11 862.59 €
9 PLOMBERIE - SANITAIRE-ASPIRATION CENTRALISEE DES POUSSIÈRES	SARL AUGER 79300 BOISME	15 995.07 €	19 130.10 €
10 CHAUFFAGE BOIS - VENTILATION	SARL AUGER 79300 BOISME	42 808.50 €	51 198.97 €
11 ELECTRICITE	SARL AUGER 79300 BOISME	21 851.19 €	26 134.02 €

<b>12 VRD-AMENAGEMENTS DES ABORDS</b>	<b>SGTP RACAUD 79240 VERNOUX EN GÂTINE</b>	<b>46 935.61 €</b>	<b>56 134.99 €</b>
		<b>345 808.27</b>	<b>413 586.69 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix des entreprises pour la construction de la garderie périscolaire par la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Evocation de l'entreprise HES qui contestait l'attribution des lots 9-10-11. La MSA attribue 80 000 € de prêt. Réunion de concertation Mardi 13 juillet à 15 heures.

### **3. VALIDATION CHOIX DE L' ENTREPRISE PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LA CREATION DU PARKING RUE LESCURE**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offres concernant la création du parking rue Lescure :

- M-RY 35 077.50 € HT
- CHARRIER 24 305.50 € HT
- EUROVIA 34 686.50 € HT
- TPF 28 217.50 € HT
- PELLETIER 24 404.15 € HT
- RAOUL 27 773.65 € HT
- COLAS 28 557.50 € HT

La commission d'appel d'offres a retenue l'entreprise CHARRIER qui était la moins disante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix de l'entreprise CHARRIER pour la création du parking rue Lescure par la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **4. VALIDATION CHOIX DE L' ENTREPRISE PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REPARATION ROUTE DE LA RAMBAUDIÈRE**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offres concernant la création du parking rue Lescure :

- M-RY 118 698.00 € HT
- CHARRIER 76 581.00 € HT
- EUROVIA 106 934.00 € HT
- TPF 78 510.00 € HT
- PELLETIER 90 674.04 € HT
- RACAUD 79 993.00 € HT
- COLAS 88 670.20 € HT

La commission d'appel d'offres a retenue l'entreprise TPF qui avait la variante la plus intéressante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix de l'entreprise TPF pour la réalisation des travaux de réparation Route de la Rambaudière par la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération. Début des travaux après le 14 juillet.

### **5. DELIBERATION POUR AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'EXTENSION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE BRESSUIRE A CHICHÉ, BOISMÉ ET FAYE L'ABBESSE**

Suite au départ de l'agent en CAE passerelle, recruté dans le cadre de l'extension du R.A.M., un bilan des premiers mois d'expérimentation a été dressé. Aussi au regard des missions exercées, le temps hebdomadaire nécessaire au bon fonctionnement de la structure a pu être évalué à 17h30 au lieu de 24 h. Ce mi-temps sera confié à un agent de la structure multi-accueil « La Chamaille », détaché du service pendant la période d'expérimentation. Le coût annuel estimé pour Boismé passerait de 1461 € à 2421 €.

Il est proposé de modifier l'article 2 de la convention relative à l'extension du RAM de Bressuire à Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse en substituant :

« Pour la période d'expérimentation, le temps hebdomadaire nécessaire au bon fonctionnement de la structure est de 52 h30 (35h +17h30) »

A

« Pour la première année d'expérimentation, le temps hebdomadaire nécessaire au bon fonctionnement de la structure est de 59 h (35 h+ 24h) ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité accepte cet avenant et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **Questions diverses :**

### **1. DELIBERATION POUR ENCAISSER LES CHEQUES DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION DE LA GARDERIE**

Lors de la consultation concernant les travaux de construction de la future garderie, les entreprises qui souhaitaient remettre une offre devaient retirer un dossier chez COPY COLOR SERVICE moyennant le paiement de 15 Euros par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à l'encaissement de ces chèques.

### **2. VENTE DE BOIS DANS LE PARC DE CLISSON**

Des arbres ayant été abattus suite à la tempête Xynthia dans le Parc de Clisson, Monsieur le Maire propose de vendre les 42 stères de bois au prix de 15 Euros le stère. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide de vendre les 42 stères de bois du Parc de Clisson au prix de 15 € le stère et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

### **3. CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Suite à l'arrêté portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour l'année 2010 qui propose l'avancement de Monsieur Gilles GERON, actuellement adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe,

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

### **4. DELIBERATION POUR CONVENTION DE FINANCEMENT D'UNE EXTENSION DE RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE : EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL**

Suite à la demande en date du 30 avril 2010 concernant la parcelle n°198 section E située à la Rambaudière pour l'EARL LA RAMBAUDIÈRE concernant l'extension d'un bâtiment agricole,

L'attestation de présence du réseau de distribution d'électricité indique que cette parcelle n'est pas située au droit du réseau électrique, au sens de l'article L332-15 du code de l'urbanisme. Toutefois, une extension pourrait être réalisée jusqu'au droit de ladite parcelle aux frais du pétitionnaire.

Pour pouvoir donner suite à ce dossier, Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération approuvant la convention de financement. Cette convention de financement précise que la collectivité met à la charge du bénéficiaire la totalité des frais de travaux d'extension du réseau d'énergie électrique et autorise GÉRÉDIS Deux-Sèvres à les percevoir directement auprès dudit bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, approuve la convention de financement d'une extension de réseau public d'électricité : équipement public exceptionnel et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

**5.Demande du Conseil Général pour le FSL** : A passer au CCAS.

## **6. RANDO MOTOS LE 2 OCTOBRE 2010**

Suite à la réunion de concertation, la rando motos aura lieu le samedi 2 octobre 2010. Le comité d'organisation sollicite l'autorisation de passer sur les chemins de la commune. Après en avoir délibéré et après vote ( 10 oui et 3 non), le Conseil Municipal accorde le passage sur les chemins de la commune pour la rando motos du 2 octobre 2010.

**7.Demande de l'Association des sourds de Niort** dont Madame Sandrine RAMBAULT est la Présidente organise un concours de boules et sollicite l'attribution de lots. Il est décidé de donner un t-shirt et une coupe.

**8.Eco-lotissement** : 1<sup>ère</sup> réunion avec M. Paul ARÈNE. Présentation de la première esquisse mardi 14 septembre à 20h30. Un budget annexe sera créé. Voir pour le financement. Organiser une rencontre avec les fermiers et prévoir l'indemnité d'éviction.

**9.** Monsieur et Madame PROVOST quittent leur logement OPAC situé Allée des Roches.

**10. Séolis** : Rencontre pour diagnostic éclairage public avec proposition technique et financière ( 37% éclairage public 63 % autres usages) identification de 62 lampes vapeur mercure et 74 au sodium. Remplacement des lampes vapeur mercure (12% d'économie sur la facture totale). Les consommations les plus importantes sont Rue de la Fontaine et Rue du Parc. 52 non-conformité ont été relevées. 7 boîtiers de protection à mettre en place, un à remplacer et une lanterne à remplacer. Pour un contrat de 3 ans, 7914 €. Suivi par le site internet de tout ce qui aura été fait sur le parc. 2638 €/an x 3 ans. Relever les montants de consommation pour étudier la question au prochain conseil. Recommandé avec accusé de réception pour avoir la facture concernant la Rue de la Cure.

**11. Rapport d'activité de Cœur du Bocage année 2009** : pour information.

**12. Choix du Parquet pour le foyer de jeunes** :il est proposé de faire choisir le parquet aux jeunes.

**13. Feu d'artifice du 13 juillet** : 22 h défilé et feu d'artifice au Plan d'eau. Refaire des affiches et mettre dans les journaux.

**14.Virée de St Mérault** : le 11 juillet, organisée par les Routins.

## **15. CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE CONTRACTUEL POUR UN BESOIN OCCASIONNEL (article 3 §2)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe contractuel selon l'article 3 alinéa 2 pour un besoin occasionnel. Ce poste est créé pour les remplacements concernant la gérance postale dans l'année 2010 dans tous les cas où le contrat pour

remplacement article 3 alinéa 1 n'est pas applicable. La personne employée le sera dans les mêmes conditions de recrutement et de rémunération que la titulaire du poste Madame Christine GABARD. Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**16. Buvettes de la commune** : Peut-on les prêter à l'extérieur ? 16 m<sup>2</sup> (4x4 m) x 3 buvettes. Caution 107 € Prix de location : 19 € l'élément de buvette. Suite à la demande d'un particulier hors commune pour louer les buvettes de la commune, Monsieur le Maire demande si des gens de l'extérieur peuvent louer ce matériel. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas louer les tivolis à des gens hors commune.

#### **17. DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR SOIREE DISCO**

Suite à la demande d'un DJ professionnel pour organiser une soirée disco à la salle polyvalente de Boismé le 16 octobre prochain, Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de location. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (11 contre et 2 abstentions) refuse de louer la salle polyvalente pour cette manifestation.

**18. Bâtiments d'élevage** : question de Monsieur GARNIER concernant les bâtiments d'élevage qui devaient être construits sur la commune →abandon des projets.

Séance levée à 22 h 20 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,

